

224C0375  
FR0011742329-FS0174

8 mars 2024

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**MC PHY ENERGY**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 mars 2024, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 6 mars 2024, le seuil de 10% du capital de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Investissement<sup>1</sup> et CDC Croissance<sup>2</sup> qu'elle contrôle, 2 796 386 actions MC PHY ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 9,93% du capital et 9,29% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC Croissance	1 127 266	4,00	1 127 266	3,75
Bpifrance Investissement (en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies)	1 669 120	5,93	1 669 120	5,55
<b>Total CDC</b>	<b>2 796 386</b>	<b>9,93</b>	<b>2 796 386</b>	<b>9,29</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MC PHY ENERGY sur le marché par CDC Croissance.

<sup>1</sup> Contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>2</sup> Contrôlée à 100% par la CDC.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 28 147 800 actions représentant 30 091 659 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.